

CONVOCATION DU 22 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

DCM 202406

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

**Travaux de rénovation de l'éclairage public : Plan de financement**

\*\*\*\*\*

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu du SDE 18 le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public des armoires AA et AG dans le but de remplacer les sources énergivores et de procéder à d'importantes économies d'énergie.

Il propose le plan de financement suivant :

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**  
Nombre de membres en exercice **11**  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

PLAN REVE			
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	1 060,56 €	8 517,24 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	3 690,00 €	
	Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)	3 766,68 €	
MATÉRIEL	LANTERNE TEKK S 21 LED ASY10 700MA 52W ABAISSEMENT 20% 23H05H RAL 2600	15	4 296,00 €
	MANCHON D'ADAPTATION Ø60/Ø49	15	259,00 €
	M&I ....		0,00 €
Total HT .....			13 072,24 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%) .....			9 150,57 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (30%) .....			3 921,67 €
HORS PLAN REVE			
PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		472,68 €
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		96,00 €
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		2 024,88 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage		4 091,64 €
MATÉRIEL	LANTERNE VENCE 12 LED ASY10 700MA 27W RAL 6005 ABAISSEMENT 20% 23H05H	22	9 887,00 €
	CROSSE ORION S 0.8M RAL 6005	22	6 882,00 €
CABLAGE	Déroutage de câble d'éclairage public et accessoires	801m	1 452,18 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		1 202,38 €
Total HT .....			26 088,76 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) .....			13 044,38 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%) .....			13 044,38 €
Total HT .....			39 161,00 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT .....			22 194,95 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT .....			16 966,05 €

**Présents :**

**Maire :**  
Gilles DELFOLIE

**Adjoint :**  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers municipaux**  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusés :**  
Geoffrey TOURNY  
(Pouvoir à G .DELFOLIE)  
Gilles CHANTRIER  
(Pouvoir à P. IGORRA)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de financer une partie des coûts d'investissement suivant le plan de financement prévisionnel soit 16 966.05 € HT, qui seront inscrits au budget 2024.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes et conventions en ce sens.

Pour extrait certifié conforme, le 2 avril 2024

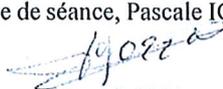
**Pouvoirs 2**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

Le Maire, Gilles DELFOLIE  


La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA  


Diffusion sur le site internet de la commune le 3 avril 2024

DCM 202407

CONVOCATION DU 22 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Mr le Maire informe le conseil que, comme il l'avait été évoqué préalablement, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent technique à temps partiel afin d'entretenir le cimetière, les zones communales et d'effectuer divers petits travaux.

Après discussion avec la mairie de Châteauneuf sur Cher qui l'emploie en tant qu'agent technique, il a été convenu que Mr David BRUNEAU serait mis à disposition de notre commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à raison de 15 heures hebdomadaires effectuées les lundis et mardis, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun fera l'objet d'une facturation par la commune de Châteauneuf sur Cher.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous actes et conventions utiles à cette mise à disposition.

Pour extrait certifié conforme, le 2 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Signature de  
convention de  
mise à  
disposition d'un  
agent technique

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11

Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

### Présents :

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusés :  
Geoffrey TOURNY  
(Pouvoir à G. DELFOLIE)  
Gilles CHANTRIER  
(Pouvoir à P. IGORRA)

Pouvoirs 2

Pour 11

Contre 0

Abstention 0